



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

Commission locale de l'eau (CLE)
SAGE Cher aval
Compte rendu de la réunion du 25 septembre 2012
Début de séance 9h30 - fin de séance 12h30

Affaire suivi par :
Claudine BLANCHARD

Le 28 septembre 2012

Objet : Compte rendu de la réunion du 25 septembre 2012

Monsieur Alain GUEYDAN, sous-préfet de Romorantin, accueille l'ensemble des participants et remercie la commune de Villefranche sur Cher pour son accueil. Il constate que le quorum est atteint pour délibérer valablement (liste des présents in fine) et rappelle les points inscrits à l'ordre du jour de la réunion.

1) Installation de la nouvelle commission locale de l'eau :

Monsieur GUEYDAN rappelle que par arrêté du 13 août 2012, le préfet de Loir et Cher a renouvelé la composition de la CLE du SAGE Cher aval.
Il propose de procéder à l'élection du président et demande s'il y a des candidatures.
Monsieur Pierre LESTOQUOY, président sortant, est le seul candidat.

Il est alors procédé à un vote à bulletins secrets. Monsieur Jean Pierre PESTIE est nommé assesseur.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 26
Nombre de voix pour Mr LESTOQUOY : 20
Nombre de bulletins nuls et blancs : 6

Monsieur LESTOQUOY est déclaré président de la commission locale de l'eau et reçoit les félicitations de Monsieur GUEYDAN.

Il est ensuite procédé à l'élection des trois vice-présidents, étant précisé que les règles de fonctionnement en vigueur prévoient que chacun des quatre départements doit être représenté au sein des postes de président ou de vice-présidents.

Pour le Loir et Cher, Mr Claude CHANAL est le seul candidat.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 26

Nombre de voix pour Mr CHANAL : 25

Nombre de bulletins nuls et blancs : 1

Monsieur CHANAL est élu vice-président.

Pour le Cher, Mr Serge PERROCHON est le seul candidat.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 26

Nombre de voix pour Mr PERROCHON : 26

Nombre de bulletins nuls et blancs : 0

Monsieur PERROCHON est élu vice-président.

Pour l'Indre, Mr Michel MEUSNIER est le seul candidat.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 26

Nombre de voix pour Mr MEUSNIER : 25

Nombre de bulletins nuls et blancs : 1

Monsieur MEUSNIER est élu vice-président.

Concernant les autres membres du Bureau issus du premier collège, il reste sept postes à pourvoir, en veillant à respecter une représentation géographique.

Le résultat du vote est le suivant (pour 26 votants) :

Pour l'Indre et Loire : Mr Jean-Louis CHERY élu avec 24 voix

Mr Pierre MAZURIER élu avec 24 voix

Pour le Loir et Cher : Mr Alain PERSILLET élu avec 24 voix

Mr Bernard DOYEN élu avec 24 voix

Pour le Cher : Mr Jean-Pierre PIETU élu avec 23 voix

Pour l'Indre et Loire : Mr Jean LIMET élu avec 24 voix

Mr Serge PINAULT élu avec 24 voix.

Pour le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics, monsieur GUEYDAN précise que le préfet de Loir et Cher, coordonnateur du SAGE Cher aval, fera prochainement connaître au président de la CLE les cinq membres, qui siégeront au bureau.

Il reste à élire les membres du deuxième collège, qui sont au nombre de six, auxquels ont été adjoints deux membres associés pour assurer une parfaite représentation de ce collège au sein du bureau.

Sont candidats :

Le Président de la Chambre d'Agriculture de Loir et Cher

Le Président de l'Association des Riverains de France

Le Président de l'Union Régionale des Fédérations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques des régions Centre et Poitou-Charentes

Le Président de Nature Centre

Le Président de l'UFC-Que Choisir Région Centre

Le Président de l'Association des Producteurs Autonomes Centre et Moyenne Loire
Le Président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction
Centre
Le Président de l'Association de sauvegarde des moulins à eau du Loir et Cher.

Les huit candidats sont élus pour siéger au sein du bureau de la CLE.

2) Modification des règles de fonctionnement de la commission locale de l'eau :

Les membres de la CLE ont reçu un projet de modification des règles de fonctionnement, qui vise principalement à tenir compte des évolutions de la réglementation relative aux SAGE (suppression des membres suppléants, possibilité de donner mandat à un autre membre du même collège notamment).

Monsieur Adrien LAUNAY, animateur du SAGE Cher aval, présente le document modifié. Le président propose d'en profiter pour entériner la présence au bureau de la CLE de huit membres du deuxième collège (collège des usagers).

L'ensemble des modifications proposées sont adoptées à l'unanimité.

3) Approbation du procès-verbal de la réunion de la CLE du 6 janvier 2012 :

Ce projet de procès-verbal a fait l'objet de deux observations émanant d'une part de la DREAL Centre et d'autre part du président du Pays de Valençay en Berry.

En ce qui concerne la DREAL Centre, Monsieur Philippe CARRE a tenu à préciser son intervention relative aux seuils de débits sécheresse fixés sur le bassin du Fouzon de la manière suivante :

"M. Philippe CARRE (représentant de la DREAL Centre) répond qu'il ne connaît pas avec précision la situation du bassin du Fouzon (les valeurs sont définies par arrêté préfectoral, sauf les valeurs aux points nodaux qui sont fixées par le SDAGE), mais qu'il peut apporter un éclairage sur la signification de ces seuils et les méthodes de définition. Tout d'abord c'est le DCR (Débit de Crise) qu'il faut prendre en compte pour définir une situation de crise, c'est à partir de ce débit que ne peuvent persister que les activités essentielles (milieu biologique, eau potable, sécurité incendie, etc.). Le but du DSA est justement d'éviter d'atteindre le DCR, c'est un premier seuil pour commencer à prendre des mesures de restrictions. De mémoire, il lui semble que la méthode pour le définir consiste à identifier la valeur de débit 2 à 3 semaines avant d'arriver au DCR, l'hydrogramme à la station est utilisé pour le déterminer. Par ailleurs, il précise qu'une réflexion globale a eu lieu en 2011 au niveau du Ministère de l'Ecologie (notamment dans l'Indre) pour harmoniser ces valeurs sur les sous-bassins en lien avec chaque point nodal, revoir le raisonnement et éventuellement les réviser sur l'ensemble du bassin. Les valeurs propres aux points nodaux ne peuvent être revues qu'avec la prochaine révision du SDAGE."

Dans son courrier du 24 janvier 2012 (remis aux membres de la CLE), Mr PINAULT, président du Pays de Valençay en Berry s'étonne des propos tenus à deux reprises par Mr LESTOQUOY concernant le contrat territorial du Fouzon, « qui ne se donne pas les moyens de lutter contre la pollution diffuse » et dans lequel « la morphologie sera traitée

dans le détail au détriment du volet qualité ». Il demande un droit de réponse et la transmission du courrier aux membres de la CLE.

Dans la discussion qui suit, il ressort des différentes interventions que le sujet de la pollution diffuse n'est pas exclue des réflexions en cours sur le projet de contrat territorial du Fouzon, mais qu'il devra être approfondi, notamment en terme de connaissances. La problématique de l'hydromorphologie nécessite beaucoup d'attention et de moyens, mais ne doit pas occulter les difficultés rencontrées dans le bassin versant, en matière de pollution diffuse.

Compte tenu des remarques émises ci-avant, le président met aux voix le projet de compte rendu, qui est adopté à l'unanimité.

4) Avis sur le projet de révision des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole :

Mr LAUNAY présente un diaporama, dans lequel il rappelle la procédure, en précisant que le délai donné à la CLE pour émettre un avis a été prolongé par le préfet coordonnateur de bassin jusqu'au 8 octobre 2012.

Il expose ensuite les principales données transmises par la DREAL de bassin pour permettre aux membres de la CLE de se prononcer sur le projet de révision.

La directive européenne du 12 décembre 1991 dite Directive « Nitrates » a pour objectif de préserver les milieux aquatiques de la pollution par les nitrates d'origine agricole. Elle impose la mise en place de moyens qui ciblent à la fois les eaux superficielles et souterraines.

Le calendrier fixé pour cette révision est très contraint, le Préfet Coordonnateur de Bassin devant arrêter la liste des zones vulnérables fin 2012.

Concernant le classement de communes supplémentaires, les concentrations en nitrates ont été analysées au travers de trois volets : qualité des eaux souterraines, qualité des eaux superficielles et contribution à l'eutrophisation marine. Une commune est nouvellement classée lors que l'un au moins de ces 3 volets dénote d'une contamination et que plus de 30% de la superficie communale est incluse dans le périmètre de la masse d'eau concernée. Plus précisément, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Le classement d'une masse d'eau souterraine est proposé systématiquement si le percentile 90 dépasse 50 mg/l ; il est également proposé s'il dépasse 40 mg/l avec une tendance à la hausse.
- Le classement du bassin versant alimentant une masse d'eau superficielle est proposé si le percentile 90 dépasse 50 mg/l ou 40 mg/l avec une tendance à la hausse.
- Le classement du bassin versant est également proposé en cas de contribution à l'eutrophisation marine si la moyenne dépasse 11,5 mg/l.

Au final, sur le bassin versant du SAGE Cher aval, le nombre de communes nouvellement proposées au classement sont au nombre de 29.

Après cette présentation, Mr Pierre LESTOQUOY ouvre la discussion sur le projet de classement.

Monsieur Gilles DEGUET (vice-président du Conseil Régional) estime que la responsabilité est collective vis à vis de la pollution par les nitrates. La région Centre s'est prononcée à l'unanimité en faveur du projet de classement, mais son avis est global et porte sur le diagnostic et non pas sur les programmes d'action, qui viendront par la suite.

Monsieur Serge PERROCHON (Maire de Nohant en Graçay) s'inquiète des conséquences de ce nouveau classement sur l'économie agricole locale et craint que l'on se substitue aux véritables responsables de cette situation.

Monsieur Claude CHANAL (Président du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais) indique que le véritable problème sera de trouver des maîtres d'ouvrage pour mener des actions dans ce domaine.

Madame Anne BOURDIN (Chambre d'Agriculture de Loir et Cher) estime qu'il faut se poser la question de l'importance de l'agriculture, notamment de l'élevage, dans le bassin versant du Cher aval et ne comprend pas pourquoi la commune de Pontlevoy est proposée au classement.

Monsieur Mathieu ROUSSEAU (Union Régionale des Fédérations de Pêcheurs) indique qu'il ne faut pas perdre de vue le coût du traitement de l'eau potable. Il fait observer que la pêche est un facteur économique et estime que la réflexion doit être globale.

Monsieur Alain FAVROT (Nature Centre) constat que le projet de révision est basé sur des études scientifiques, que la présence de nitrates dans l'eau est prouvée, qu'il y a des problèmes d'alimentation en eau potable et que l'objectif du SAGE est de mener des actions pour y remédier.

A l'issue de cette discussion, monsieur LESTOQUOY soumet le projet de révision au vote. Il est procédé à un vote à main levée. Le projet de révision des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole recueille un avis favorable (25 voix pour, 16 voix contre et 2 abstentions). Les remarques produites par les différents partenaires seront annexées au courrier du Président de la CLE en réponse à la consultation du Préfet.

5) Questions diverses :

Monsieur LAUNAY apporte les informations suivantes :

Phase « tendance, scénarios, stratégie » du SAGE : la phase 1 (bilan économique et scénario tendanciel) a débuté avec une réunion de démarrage le 5 juin 2012 réunissant les bureaux d'étude GEO-HYD et SCE, M. LESTOQUOY et le maître d'ouvrage EP Loire. Le calendrier prévoit pour cette phase 4 mois de production, donc un rendu du premier rapport fin septembre, puis 2 mois de validation (Bureau en octobre et CLE en novembre).

Etude de pré-localisation des zones humides : les membres de la CLE ainsi que les partenaires techniques ont été consultés par mail tout le mois de septembre sur le projet

de CCTP. Le lancement du marché aura lieu fin septembre pour une notification avant la fin de l'année. Le démarrage de cette étude est prévu début 2013. Le syndicat mixte du SCoT ABC est intéressé par la démarche et réfléchit actuellement sur la question des zones humides.

Enquête de l'établissement public Loire dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur le territoire des 5 SAGE Cher amont, Cher aval, Loir, Loiret, Allier aval : les membres des CLE, les SICALA ainsi que les syndicats intercommunaux ont été invités à remplir un questionnaire sur le site www.eptb-loire.fr depuis le 20 août jusqu'au 14 septembre. La consultation est prolongée jusqu'au 28 septembre. 530 contacts ont été sollicités, 90 réponses ont pour l'instant été reçues (bonne répartition géographique et bonne diversité d'acteurs). Des éléments de synthèse seront restitués en octobre-novembre.

Contrat territorial du Fouzon : une réunion du comité technique a eu lieu le 5 septembre 2012, en présence du bureau d'étude SEEGT qui a présenté sa méthodologie de diagnostic hydromorphologique des cours d'eau, d'étude continuité écologique sur les ouvrages « Grenelle » du BV du Fouzon ainsi qu'une présentation globale de l'étude préalable qui sera menée. Une réunion du comité de pilotage avec les élus aura lieu courant octobre.

Courriers suite aux questions de Monsieur PERROCHON : la DREAL a répondu à la demande d'information sur le DSA du Fouzon mais aucune réponse ni de la DREAL ni de l'Agence de l'Eau n'a été encore reçue concernant la clarification des différents seuils « nitrates », aussi bien sur le plan réglementaire que sur le système de mesure.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur LESTOQUOY clôt la séance et remercie les participants.

Le sous-préfet,

Alain GUEYDAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Egalité Fraternité



S O U S - P R E F E C T U R E
D E R O M O R A N T I N - L A N T H E N A Y